



# INFOS SERVICE DÉCHETS PRO



Moins, c'est mieux !



**MAUGES**  
COMMUNAUTE


N°5 - Mai 2019

## Service Déchets

**Accueil  
téléphonique**  
du lundi  
au vendredi  
de 9h à 12h et de 14h à 17h

**Accueil physique** jusqu'à  
12h30 et 17h30  
[17h le vendredi]

Rue Robert Schuman  
La Loge - Beaupréau  
49600 BEAUPRÉAU-EN-MAUGES  
T 02 41 71 77 55  
service-dechets@maugescommunaute.fr

 Rejoignez-nous sur facebook !  
@maugescommunaute



## Rappel

En cas de déménagement,  
compléter le formulaire de  
déménagement disponible sur  
[www.maugescommunaute.fr](http://www.maugescommunaute.fr)  
ou contacter le service  
au **02 41 71 77 55**.



Jardin Camifolia - Chemillé / CHEMILLÉ-EN-ANJOU

Madame, Monsieur,

Cette lettre d'informations est l'occasion d'attirer votre attention sur le tri effectué au sein de vos locaux. En effet, ces derniers mois, beaucoup trop de cartonnettes sont déposées dans les colonnes réservées aux papiers. N'oubliez pas que pour être valorisées, elles doivent être déposées dans les sacs et bacs emballages.

De plus, vous pourrez prendre connaissance de différents dispositifs existants dans le domaine de l'économie circulaire. Il s'agit d'accompagnements personnalisés qui ont pour objectifs de vous aider à produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources. À plusieurs, en mutualisant les achats par exemple, il est possible de réaliser de véritables économies.

Enfin, toujours dans le domaine de l'économie circulaire, savez-vous que l'association Bout' à Bout' travaille sur le retour de la consigne des bouteilles en verre ? Cette pratique permet un gain écologique important. Alors si vous êtes producteur de jus, de vins ou encore de bières et que cette démarche vous intéresse, n'hésitez pas à contacter l'association Bout' à Bout'.

En ce début de saison estivale, les élus et le personnel de Mauges Communauté se joignent à moi pour vous souhaiter un bel été et de bonnes vacances !

**Jacques RÉTHORÉ**  
Vice-président en charge des déchets

## Les cartonnettes, à la conquête du recyclage !



Trier c'est fabuleux, respecter les consignes de tri, c'est mieux ! Trop de cartonnettes sont jetées dans les colonnes réservées aux papiers. Ces erreurs compromettent leur recyclage et engendrent un surcoût financier estimé à 22 700 € par an pour la collectivité, et donc pour tous les usagers. Avec vous, faisons un meilleur tri pour maîtriser le coût du service !

Aliments, fournitures et autres matériels sont souvent emballés dans des cartonnettes. Après utilisation du produit, pour être valorisées, ces cartonnettes doivent être déposées dans les sacs ou bacs emballages et retrouver les briques alimentaires, les emballages en plastique et métal. Or, les colonnes papiers contiennent uniquement 75 % de papiers, les 25 % restants étant majoritairement des cartonnettes.

### Pourquoi un surcoût ?

Ces erreurs de tri entraînent un surcoût annuel de 22 700 € dû :

- au tri complémentaire qui consiste à retirer les cartonnettes mises par erreur avec les papiers,
- au déclassement de certaines livraisons chez le papetier car la qualité du tri n'est pas optimale,
- aux cartonnettes qui ne sont pas valorisées car déposées dans le mauvais contenant,
- aux erreurs de tri telles que le dépôt d'ordures ménagères ou de vêtements.

### Ensemble, nous pouvons améliorer le tri

Si nous faisons tous un meilleur tri, les coûts du service pourront être mieux maîtrisés. Pour cela, respectons les consignes de tri :

- déposez uniquement du papier dans les colonnes réservées aux papiers,
- déposez les cartonnettes dans les sacs ou le bac emballages.



© Laura Dié

# Entrepreneurs des Mauges, devenez économes

Produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources c'est faire de l'économie circulaire. Il existe de nombreuses aides pour vous lancer dans ces démarches, petit tour d'horizon des dispositifs.

► **TPE&PME gagnantes sur tous les coûts !** : opération développée par l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Pendant 12 mois, l'entreprise s'engage volontairement et bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant les pertes liées à l'énergie, aux matières, aux déchets et à l'eau.

- de 0 à 19 salariés : Cécile DANIEL  
cdaniel@artisanatpaysdelaloire.fr - T 02 51 13 31 43
- de 20 à 49 salariés : Philippe EPAILLARD  
philippe.epaillard@paysdelaloire.cci.fr - T 02 40 44 63 51
- de 50 à 250 salariés : Stanislas BLANCHARD  
stanislas.blanchard@akajoule.com - T 02 85 95 60 34

► **Charte Répar'Acteurs et Éco-défis** : dispositifs développés par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA).

Devenir **Répar'Acteurs** c'est :

- inciter les particuliers à faire réparer plutôt qu'à jeter,
- promouvoir votre métier et votre savoir-faire,
- contribuer au développement économique du territoire,
- réduire la quantité de déchets.

La démarche **Éco-défis** c'est être accompagné de façon personnalisée par un conseiller de la CMA pour faire un état des lieux sur les déchets et les emballages, mais aussi l'eau, le transport et les énergies. Après identification des améliorations possibles, l'entreprise choisit 3 Éco-Défis à relever et bénéficie des conseils de la CMA pour la mise en place d'actions concrètes. 26 entreprises des Mauges sont déjà engagées, rejoignez-les !

Aurore TESSON - atesson@artisanatpaysdelaloire.fr  
T 02 41 22 61 04 / 06 75 60 24 05

► **ADECC** (Association de Développement de l'Économie Circulaire et Collaborative) : réseau d'entreprises destiné aux TPE/PME. Leurs actions :

- mutualisations d'achats et de contrats négociés de produits non stratégiques (téléphonie, bureautique, électricité...) et vérifications périodiques (machines de lavages, alarmes, portes incendie...);
- conseils pour réinvestir les économies réalisées dans des démarches d'amélioration comme les collectes des 5 flux par Fibres 49 opérateurs issus de l'économie sociale et solidaire ;
- Troc'ADECC, plateforme d'échanges de matières et de services entre les entreprises adhérentes.

Juliette ASTOUL - contact@adecc.org - T 02 41 20 49 43



**Le réseau ADECC, des entrepreneurs engagés pour que les démarches d'économie circulaire soient rentables, durables et collaboratives**

## Producteurs de boissons, expérimentez le retour de la consigne des bouteilles en verre



Une bouteille en verre peut être lavée et réemployée jusqu'à 50 fois, cela représente un gain écologique majeur par rapport au recyclage. Alors pourquoi ne pas envisager le retour de la consigne dans les Mauges ?

Soutenue par la Région Pays de la Loire, l'ADEME et de nombreuses collectivités, l'association Bout' à Bout' a pour objectif de développer une filière de réemploi des bouteilles en verre. La consigne est une alternative à leur recyclage, qui est énergivore. L'objectif est d'accompagner 200 producteurs locaux de jus, de vin ou encore de bière d'ici 2022 et 600 en 2031, soit 1/5<sup>e</sup> de la production régionale.

### Une offre «clé en main»

Dans une logique d'économie circulaire, Bout' à Bout' développe une logistique clé en main autour de la bouteille consignée.

Quels avantages pour vous, producteurs ?

- simplicité, gain de temps et d'espace,
- transports mutualisés,
- stockage externalisé et protégé,
- contenants mis à disposition,
- tarifs intéressants, selon le type de bouteilles (entre 180 et 220 € pour 1 000 bouteilles).

L'accompagnement de Bout' à Bout' c'est aussi :

- un accompagnement sur le plan technique (choix des bouteilles et étiquettes adéquates),
- la valorisation de l'engagement du producteur et une aide pour communiquer sur cette démarche,
- la mise en relation avec différents points de vente.

### Ferez vous partie des premiers producteurs des Mauges à se lancer dans l'aventure ?

Sur le territoire, plusieurs distributeurs sont intéressés par la démarche et cherchent des producteurs locaux de boissons, pour développer cette action. N'hésitez pas à en parler autour de vous !

Vous êtes intéressé ? Rapprochez-vous de Célié COUCHÉ, coordinatrice à Bout' à Bout', au 07 82 16 08 16. Plus d'infos sur [www.boutabout.org](http://www.boutabout.org) et [@boutaboutconsigne](https://twitter.com/boutaboutconsigne)



**Bout' à Bout' c'est un accompagnement technique et adapté à votre production**